

# NOUVELLES DE SOCIÉTÉS NATIONALES

Anciennement Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge, fondé en 1869

---

## CANADA

Comme chaque année, la Croix-Rouge canadienne publie son rapport annuel, et celui de l'année 1961, que le CICR a reçu récemment, se lit avec un grand intérêt — car il relate les activités d'une des Sociétés nationales les plus audacieuses — mais aussi avec émotion, car il contient le rapport d'un homme dont le mouvement de la Croix-Rouge tout entier a appris avec un profond chagrin la brusque disparition. Le Commissaire national W. Stuart Stanbury est décédé, en effet, à Porto Rico, où se tenait la 7<sup>me</sup> Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge. Il y assistait en tant que chef de la délégation de la Croix-Rouge canadienne. Homme de Croix-Rouge au plein sens du mot, d'une intelligence et d'un dévouement remarquables, il fut un fidèle ami du Comité international, qui lui gardera un souvenir reconnaissant.

C'est donc lui qui avait signé les pages liminaires de ce rapport et nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire la conclusion, qui montre combien large était son esprit et efficace sa collaboration à la Croix-Rouge canadienne dont il fut l'un des animateurs les plus enthousiastes :

Un véritable fardeau de responsabilités reposait sur les épaules des officiers volontaires de la Société canadienne de la Croix-Rouge, à la mise en œuvre du programme du temps de paix. On attendait beaucoup de la Croix-Rouge, mais sa notoriété même l'exposait à l'examen le plus rigoureux de toutes parts. Si ses programmes avaient fait double emploi avec les programmes officiels, ou avaient été établis au petit

bonheur sans consultations préalables, de façon qu'ils ne puissent se poursuivre dans le cadre des services de l'hygiène publique, la collaboration du gouvernement aurait pris fin. L'aide et l'assistance des corps professionnels n'ont pu être maintenus qu'en faisant en sorte que les programmes de santé soient dirigés par des professionnels responsables. Il fallait trouver des moyens convenables de canaliser le grand désir de servir dans des directions utiles et ce, dans les limites de la compétence de chaque volontaire ; il fallait aussi fournir un entraînement supplémentaire, le cas échéant. Pour atteindre la population qui en a le plus besoin, la Croix-Rouge devait avoir le courage d'étendre ses services de santé jusqu'aux régions frontières les plus reculées. Chaque programme devait être établi conformément aux exigences professionnelles et techniques les plus sévères, mais la Société ne devait pas hésiter à céder ses réalisations les plus brillantes aux autorités de la santé publique lorsque le temps en serait venu. Elle devait toujours avoir des vues sur l'avenir, de sorte qu'à chaque progrès successif des services de santé officiels, la Croix-Rouge puisse faire œuvre de pionnier dans un autre domaine encore inexploité.

Les débuts de la Société canadienne de la Croix-Rouge dans les travaux de temps de paix en 1919, ont été un événement dans l'histoire des services de santé publique de notre pays. Il n'est pas douteux qu'il fallait absolument à cette époque un organisme volontaire possédant cette force potentielle. Dans les années qui suivirent, les services officiels de santé du Canada se sont développés à un rythme sans précédent et la mesure de la contribution de la Société canadienne de la Croix-Rouge à ce progrès peut être estimée d'après ses réalisations.

En 1960-61, nous entrons dans une ère nouvelle. Une législation en faveur de mesures de santé plus généreuses a atteint un degré tel que le public l'aurait difficilement imaginé il y a seulement dix ans, et cependant il subsiste toujours l'impression généralement répandue que les services de santé et d'assistance sociale sont encore insuffisants. La pression de l'opinion publique est si forte à cet égard qu'une Commission royale a été créée pour enquêter sur les services existants et formuler des recommandations en vue de les améliorer. Y aura-t-il encore quelque place pour une organisation volontaire dans un monde au paternalisme toujours croissant ?

La nation qui compte le plus grand nombre de citoyens assumant des obligations librement acceptées pour le bien commun, est la plus grande. Parlant, en 1930, à une réunion de la Croix-Rouge, le Dr Helström, médecin en chef du ministère de la Santé de Suède, commentait le fait que les services officiels en Suède étaient d'une remarquable efficacité, mais que le fait même d'être officiels leur imposait certaines limites qu'ils ne pouvaient dépasser. Dans le domaine de la médecine préventive, il y a, disait-il, des problèmes d'assistance sociale qui, comme leur nom même l'indique, reviennent à la société et doivent

être traités directement et librement par les membres de la société en tant qu'individus. Lorsqu'il s'agit de faire œuvre de pionnier, il faut une initiative qui ne soit pas entravée par des restrictions officielles. Un ancien ministre canadien de la Santé, l'Honorable Paul Martin, a exprimé une conviction analogue en 1948 : « Je suis convaincu que » toute tentative de concentrer tous les services de santé et d'assistance » sociale dans les mains d'organismes gouvernementaux serait un sérieux » pas en arrière. Je ne puis concevoir une société — si bien organisée » et évoluée soit-elle — dans laquelle le gouvernement assumerait » l'entière responsabilité de la santé et du bien-être. »

L'orientation future des services de santé du Canada est incertaine, et c'est pourquoi le rôle que la Société canadienne de la Croix-Rouge sera appelée à jouer n'est pas défini, mais il n'est pas douteux qu'elle jouera nécessairement un rôle. Peu importe dans quelle mesure les services officiels de santé progresseront et se développeront, ils ne pourront jamais s'occuper de toutes les misères physiques et mentales de l'humanité ; il existera toujours des lacunes que devront combler des organisations volontaires. Si les services officiels absorbent certains programmes actuels de la Croix-Rouge, la Société sera à même de rechercher la solution de nouveaux problèmes qui surgiront inévitablement avec le progrès des connaissances. Il se produira toujours des crises où l'on demandera à la Croix-Rouge de travailler en collaboration avec les services gouvernementaux, ou pour le compte de ces services. Il y aura à toutes les époques des programmes dont le gouvernement canadien sera le premier à reconnaître qu'ils peuvent être menés à bien plus rapidement et plus économiquement par une organisation volontaire comme la Croix-Rouge, qui dispose d'un corps permanent de volontaires et peut recruter en toute circonstance critique des volontaires techniques et professionnels supplémentaires.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler que, parmi les multiples activités exercées par la Croix-Rouge canadienne, la transfusion sanguine jouait un rôle éminent<sup>1</sup>. Il s'agissait alors du succès remporté par cette Société auprès des donneurs de sang volontaires. L'année 1961 apparaît, dans ce domaine, comme une date importante. En effet, le rapport présenté à l'Assemblée annuelle du Conseil central, le 7 mai 1962, accorde la première place à cette action : « Le fait saillant de cette année, pour la Croix-Rouge, a été l'inauguration d'un dépôt de transfusion sanguine dans la ville de Québec. Cet événement est d'une importance particulière sur le plan local, car il permet d'approvisionner les

<sup>1</sup> Voir *Revue internationale*, février 1957.

hôpitaux de l'est de la province qui en avaient depuis longtemps besoin. Il revêt cependant une importance bien plus grande, car il forme le dernier maillon de la chaîne qui assure au Canada un service de transfusion sanguine couvrant réellement tout le pays. Après seize années difficiles, fréquemment marquées par les échecs et l'adversité, nous avons atteint un but, réalisé un idéal que beaucoup, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre Société, avaient cru impossible à réaliser... C'est une création due à des centaines de milliers de Canadiens qui donnent leur sang volontairement, régulièrement et de façon anonyme, qui servent comme volontaires dans les cliniques, dans les salles de travail, pour préparer les fournitures, et accomplir les multiples tâches qui permettent de fournir régulièrement aux hôpitaux le sang nécessaire. »

Le rapport mentionne encore la collaboration la plus étroite du gouvernement, l'approbation totale des responsables de la santé publique et des hôpitaux qui ont assumé une part croissante des charges financières. Mais les activités traditionnelles connaissent également un grand essor et reflètent, elles aussi, l'esprit de dévouement des membres de la Société nationale. Il n'est que de rappeler, entre autres, les hôpitaux et avant-postes infirmiers du Grand Nord. Dans cinq provinces de ces régions, 26 postes d'infirmiers Croix-Rouge ont fonctionné durant l'année 1961, totalisant 36.644 journées d'hospitalisation. Le personnel médical a effectué 15.806 visites, tandis que 25.985 malades ambulatoires se sont rendus dans les hôpitaux et avant-postes sus-mentionnés.

La Croix-Rouge canadienne participe dans une large mesure aux actions internationales de secours et, au cours de l'année 1961, 39 pays ont reçu son aide. Elle a expédié à l'étranger 795 caisses de vêtements et de literie fabriqués dans les ouvriers de toutes les parties du pays. La Croix-Rouge de la Jeunesse, toujours très active, s'est jointe, elle aussi, à l'entraide internationale pour une valeur de 96.135 dollars. Au Maroc, la Société prit part à l'effort collectif en faveur des paralysés, effort qui prit fin le 30 juin 1961. Rappelons enfin le fructueux travail du service national de recherches, dont nous avons déjà parlé ici-même <sup>1</sup>, et qui se pour-

<sup>1</sup> *Revue internationale*, octobre 1958.

suit en collaboration constante avec les Sociétés sœurs du monde entier et avec l'aide de sections de la Croix-Rouge du Canada et d'autres pays. Par l'intermédiaire des bureaux d'enquêtes, on a retrouvé 892 personnes recherchées par leur famille ; on a aussi fourni une aide aux invalides et aux enfants qui voyagent seuls.

Si ces quelques indications ne donnent qu'un pâle reflet de l'activité de la Croix-Rouge au Canada, elles permettent cependant de constater combien est vivant l'idéal humanitaire dans le pays, cet idéal que W. Stuart Stanbury s'efforçait de répandre toujours plus largement, tant par son action pratique elle-même que par ses exposés théoriques. On se souviendra en effet, qu'il publia une brochure qui résume « Les principes de la Croix-Rouge » tels que les a exposés M. J. Pictet, directeur au CICR, dans un ouvrage qui porte ce titre.

---

## ETHIOPIE

Sous le titre « Ethiopian Red Cross School of Nursing », la Croix-Rouge éthiopienne vient de publier un rapport couvrant les activités de cette école d'infirmières, du 11 septembre 1961 au 11 septembre 1962. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler à nos lecteurs <sup>1</sup> l'importance qu'attache la Société nationale au bon fonctionnement de l'école ainsi qu'à une préparation approfondie du personnel infirmier, répondant en cela au vœu de l'empereur Haïlé Sélassié, qui s'intéresse vivement à tout ce qui se fait dans ce domaine.

Le rapport que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs donne une intéressante vue d'ensemble, aussi bien du point de vue

<sup>1</sup> Voir *Revue internationale*, mai 1953, septembre 1959, août 1961.